

Le code de vie de l'école Marguerite-Bourgeoys

Des règles à l'image de nos valeurs

VALEURS	RÈGLES	COMPORTEMENTS ATTENDUS	RAISON D'ÊTRE
Persévérance	Je m'engage dans ma réussite scolaire.	<p>Je travaille de façon soutenue en faisant preuve d'autonomie : j'utilise mes outils, mes stratégies et les personnes-ressources.</p> <p>Je fais de mon mieux et je demande de l'aide au besoin.</p> <p>Je participe activement, j'accepte de faire des erreurs et j'apprends de celles-ci.</p>	<p>Ainsi...</p> <p>J'apprends et je me donne toutes les chances de m'améliorer.</p>

VALEURS	RÈGLES	COMPORTEMENTS ATTENDUS	RAISON D'ÊTRE
Respect	Je m'engage par mon attitude, mon comportement et mon langage à être respectueux envers les élèves et les adultes.	<p>Je suis poli et courtois envers les autres.</p> <p>Je communique de façon bienveillante : je suis à l'écoute et je respecte les sentiments, les besoins et les opinions des autres.</p> <p>Je respecte les règles des jeux et les zones sur la cour d'école.</p> <p>Je règle mes problèmes de façon pacifique en utilisant les étapes de la résolution de conflit.</p> <p>Je garde en bon état ce qui m'entoure : le matériel, les lieux et le mobilier.</p>	<p>Ainsi...</p> <p>Je contribue à un climat de vie agréable et respectueux où tout le monde a sa place.</p> <p>J'évolue dans un bel environnement.</p> <p>J'ai accès à davantage de matériel en bon état.</p>

VALEURS	RÈGLES	COMPORTEMENTS ATTENDUS	RAISON D'ÊTRE
Autonomie	Je m'implique dans ma vie d'élève.	<p>J'assume mes responsabilités en classe, dans la cour d'école et au service de garde.</p> <p>Je suis responsable de mon matériel et je m'organise pour avoir tout ce dont j'ai besoin.</p> <p>J'apprends à me connaître à travers mes forces, mes goûts, mes intérêts et mes passions.</p> <p>Et Je fais de bons choix en fonction de mes besoins.</p>	<p>Ainsi...</p> <p>Je développe mon sens des responsabilités.</p>

À l'école Marguerite-Bourgeoys, **toute manifestation de violence ou d'intimidation est interdite en tout temps**, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

<p>INTIMIDATION</p> <p>« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)</p>	<p>VIOLENCE</p> <p>« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)</p>
---	---

BANQUE DE MESURES D'AIDE, DE CONSÉQUENCES ET DE SANCTIONS

L'application des mesures de soutien, des conséquences et des sanctions s'effectuera à la suite de l'analyse :

- Le portrait et les besoins de l'élève ;
- De la nature et de la fréquence du comportement adopté ;
- De la gravité de l'événement qui repose sur :
 - Les conséquences de l'événement : l'impact et les torts causés ;
 - Le contexte de l'événement : l'ensemble des circonstances associées à l'événement.

Les interventions visent à mettre en lumière les besoins de l'élève, de déterminer les interventions les plus susceptibles de l'aider et de planifier des mesures de soutien.

Interventions et mesures d'aide	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement (verbal ou écrit) • Rappel de la règle et du comportement attendu • Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève • Enseignement du comportement attendu • Renforcement du comportement attendu • Soutien au développement des habiletés sociales • Rencontre avec un adulte de l'école (enseignant, technicien en éducation spécialisée, éducateur du service de garde, etc.) • Communication et collaboration régulières avec le parent • Rencontre entre l'élève, son parent et un adulte de l'école • Réalisation d'un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé) • Soutien offert à l'élève lors de l'accomplissement d'un geste de réparation • Réalisation d'un travail personnel en lien avec le comportement attendu • Feuille de défis permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements • Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répît-Conseil, etc.) • Soutien individuel à fréquence rapprochée • Contrat d'engagement de bon comportement • Implication des agents communautaires du SPVM • Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention scolaire • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Excuses verbales, écrites ou illustrées • Réflexion par écrit ou illustration de la situation • Reprise du temps perdu • Retrait de privilèges • Retrait temporaire d'une activité • Retrait de classe ou d'un groupe • Déplacements limités, retardés ou supervisés • Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal • Remboursement ou remplacement du matériel • Travaux communautaires • Etc.
	Sanctions

RESSOURCES DISPONIBLES

Sites internet :

- mfa.gouv.qc.ca
- spvm.qc.ca

❖ [811 Ligne Info-social](#)

❖ [Tel jeunes : Tu n'es pas seul](#) Par téléphone, texto ou clavardage <https://www.teljeunes.com/Accueil> (514) 288-2266

❖ [Jeunesse J'écoute](#) : Soutien 24h/7j par téléphone, texto ou clavardage. Français et anglais. <https://jeunessejecoute.ca/> **1-800-668-6868**